



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°28

Réunion de bureau :	Lundi 02 juin 2025
À :	11h30
Présidence :	M. Gilles ERMANI.
Présents	MM. Florian BREVET, Victor CHAIX, Sébastien OURS
Excusé :	MME Marion SALEMME, MM. Jérôme CASCALES, Florian GONCALVES DE ARAUJO, Sébastien OURS, Christopher SPADAFORA.
Assiste(nt) à la séance :	MM. Maxime APRUZZESE et Cyril BOUREAU, C.T.R.A

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

DECISIONS

Validation des candidats J.A.L.

Suite à la détection de certains profils lors de la finale régionale du Festival PITCH à Cagnes sur mer, et l'observation de ces arbitres par un membre de la commission, la C.R. de l'Arbitrage valide en tant que Jeune Arbitre de Ligue pour la saison 2025/2026 les candidats suivants :

- Noa ALEND
- Claude BONACASE
- Maxime DAMERON

Affectation Arbitre Futsal R1 2025/2026 :

Au regard d'un calendrier chargé pour organiser les tests théoriques de fin de saison et des difficultés de communication et de compréhension rencontrées, la Commission de céans a pris la décision de ne pas classer les arbitres Futsal Régionaux cette saison et de tous les maintenir en catégorie R1.

Résultats candidats Futsal :

La C.R. de l'Arbitrage valide la réussite théorique des candidats Futsal R1 suivants :

- Khalid CHAKROUNI
- Ayoub HADY
- Adrien NADDOUR
- Rayan SADOON

Ils seront nommés R1 Futsal après une observation terrain validée en septembre 2025, ainsi que la réussite des tests physiques.

Le Président
Gilles ERMANI

Le Secrétaire
Florian BREVET